

le 13 août 2016

Mairie

71330 FRANGY en BRESSE

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le **vendredi 19 août 2016 à 20 heures 30**, salle de la mairie.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

le Maire,



ORDRE DU JOUR

Location 2 appartements
Soumission éventuelle pour véhicule CPI
Résiliation mission phase opérationnelle auprès de l'A.T.D.
Questions et informations diverses
Compte rendu de réunions

Mairie
FRANGY EN BRESSE
711330

Le conseil municipal s'est réuni le lundi **27 juin 2016** à 20 H 30 sous la présidence de Patrick GUILLOT, Maire

Secrétaire de séance : Josette COMBETTE.

Excusés : Karine BOURGEOIS et Mickaël HAURY.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Opte pour une répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2016 au profit de la Communauté de Communes.
- Approuve la participation d'un montant de 3.555,71 € au fonds de concours voirie de la CCB71.
- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif de l'exercice 2015.
- Sollicite de la Région Bourgogne/Franche-Comté une aide pour l'aménagement d'un « verger de sauvegarde », sur le terrain jouxtant le « lotissement du terrain du château », dont le coût s'élève à 635 €.
- Accepte de résilier à la date du 31 juillet prochain, les baux conclus avec LA POSTE et évoque les mesures conservatoires à effectuer sur ce bâtiment.
- Discute de la fin des travaux du bâtiment dit « maison Pargaud », des divers équipements restant à réaliser et de l'ouverture, début juillet du café-restaurant et de l'Agence Postale.
- Prend connaissance de la candidature reçue pour la location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie et charge Monsieur le Maire de recontacter l'intéressée.
- Décide de ne pas réviser le montant des loyers au titre de la présente année civile, sur l'ensemble des baux à usage d'habitation et fixe au jeudi 30 à 17 heures 30, la visite d'appartements (état de sortie des lieux, diverses réparations demandées par des locataires).
- Donne son accord pour l'attribution à compter du 1^{er} janvier 2017, de nouvelles compétences obligatoires à la Communauté de Communes qui pourra néanmoins, faire appel aux syndicats en place, notamment syndicat mixte et SICED.
- Décide l'achat d'une faucheuse d'accotements ; une décision modificative à la section d'investissement du budget sera prise.
- Est informé que les travaux 2016 sur la voirie d'intérêt communautaire, d'un montant de 18.901 € HT, ont débuté.
- Discute des principales dispositions envisagées dans le Schéma de COhérence Territoriale et de leurs conséquences en matière de constructibilité pour nos petites communes.
- Fixe à 20 € le tarif du stère de bois de chauffage et entend une proposition d'achat de 15 peupliers sur pieds.

La Secrétaire :



Le Maire :

